



Bn QG EM Def - QRE	
Bn HK Def St - KKE	
IN 12 Jan. 2017	
OUT	
CO C	RSM
S1	BrigCorps
S2	SSM
S3	Mess 4100
S4	Rolin
Fac Mgt	Srt
INFRA C	TSS CIS
1 <sup>er</sup> Ech	SLP-T 08 C
ASE 165	UTE Evere X

11/1/2017.  
MITS: 17-00011034  
Page(s) : 1 (+ 2 Ann)  
Arch : H10

proficiat en  
merci!  
CO

AU Comd Bn QG QRE

**Objet :** EVERE - QRE - Bn QG - Inspection proactive de l'environnement

**Ref :** ACWB-APG-INSPECT-001 du 28 Jun 10

1. Synthèse : Inspection proactive, environnement, Bn QG QRE, ILE-E
2. Veuillez trouver en annexe les rapports d'inspection de l'environnement du Bn QG QRE, réalisée par mes services le 23 Nov 16, respectivement :
  - a. Rapport d'inspection de l'environnement - Région Bruxelles-Capitale
  - b. Verslag milieu-inspectie - Vlaams Gewest
3. Les observations mentionnées dans les rapports sont le résultat des constatations faites par les inspecteurs le jour de l'inspection et dans les lieux visités. Il est à noter que les observations marquées d'un B ou C ne sont pas nécessairement du ressort du Comd Bn QG QRE. En les consignant dans le rapport, nous portons les aspects mentionnés à votre attention. Il est néanmoins attendu du Comd Bn QG QRE qu'il prenne en première instance les mesures adéquates en vue de l'élimination ou de la réduction des risques pour le Pers de l'unité ainsi que pour l'environnement.
4. Il est demandé au Comd Bn QG QRE de transmettre un rapport de suivi à ILE NLT 15 Mar 17 concernant :
  - a. en Région Bruxelles-Capitale, le contrôle périodique des citernes et la présence d'eau dans les chambres de visite (point II.a.1) et le contrôle périodique des systèmes de climatisation ainsi que les documents d'évacuation du R22 encore présent (point II.e.6) de l'Ann A ;
  - b. en Région Flamande, le stockage dans les chaufferies (point II.d.3) de l'Ann B.
5. Le Comd Bn QG QRE est seul destinataire des présents rapports. Il lui appartient d'en transmettre une copie à l'Ech Infra, ainsi qu'au coordinateur environnemental et, en application de l'Art 14 du Chap IV du Titre II du Code sur le bien-être au travail, de le porter à la connaissance des membres du CCB compétent.
6. Liste des annexes  
Annexe A : Rapport d'inspection de l'environnement - Région Bruxelles-Capitale  
Annexe B : Verslag milieu-inspectie - Vlaams Gewest

SLP/T

Francis PICCU, Ing  
Conseiller général

Directeur Inspection du Travail et de l'Environnement

Info : MR-Mgt/R&Env - ILE-E(VK) - ILE / Class

Correspondant : Virginie KLASSEN, Lic.  
Attaché  
Tel : 9-6321-16995 ou +32(0)2/44.16995  
E-mail : virginie.klassen@mil.be



Inspection du Travail et de l'Environnement  
Quartier Reine Elisabeth  
Rue d'Evere 1  
1140 BRUXELLES



**Rapport d'inspection de l'environnement - Région Bruxelles-Capitale**

**Objet :** EVERE - QRE – Bn QG - Inspection de l'environnement

**Date d'inspection :** 23 Nov 16  
 (Les clés n'étant pas disponibles le jour de l'inspection, les installations du bloc 2 ont été visitées le 30 Nov 16)

**Présents :** LtCol LAFORCE (Comd Qu)  
 Cdt DI FEBBO (MCED A)  
 Adjt DENDIEVEL (Fac Mgt QRE)  
 1SgtMaj OPDORP (CEMR Bn QG)  
 M. VAN LIERDE (VEOLIA)  
  
 Maj VAN DAELE (Inspecteur de l'Environnement ILE-E)  
 Mme KLASSEN (Inspectrice de l'Environnement)

**LÉGENDE :**  
**A : EN ORDRE**  
**B : PAS EN ORDRE**  
**C : SITUATION TOTALEMENT INACCEPTABLE**

**I. PREMIER CHAPITRE : ASPECTS ORGANISATIONNELS**

	C	B	A	OBSERVATIONS
I.1 Organisation- Structure environnementale			X	Au niveau de l'UTE EVERE, un niveau A est présent. Au niveau du Bn, un niveau C est présent et formé.
I.2 Analyse environnementale			X	En ordre.
I.3 Conformité réglementaire			X	Les activités sont couvertes par un permis d'environnement (PE). <u>Remarques:</u> - Bloc 2: 18 bonbonnes de 80l de Ar et N <sub>2</sub> sont présentes et non 14 comme spécifié dans le PE. - Bloc 1: les 3 chaudières au mazout ont été remplacées par 4 chaudières au gaz. Les deux citernes à mazout de 22.500L ont été évacuées. - Ces remarques n'ont pas d'influence sur la classe et les rubriques du PE.
I.4 Sensibilisation du Pers et communication			X	Des formations sur l'utilisation du spillkit sont dispensées ainsi que sur la lutte contre incendie.  De la sensibilisation du personnel est réalisée dans diverses thématiques comme la gestion des déchets, les consommations d'énergie...  Les différentes informations environnementales sont disponibles sur l'intrant du Qu et dans la brochure Qu.

I.5	Rapports		X	Un plan d'action de remise en conformité est présent.
I.6.1	Émissions et registres - AIR			Voir point II.d.3
I.6.2	Émissions et registres - SOL		X	En ordre.
I.6.3	Émissions et registres - DÉCHETS			Non applicable. Les déchets sont évacués via le parc à conteneur du Qu se trouvant en Région flamande.
I.6.4	Émissions et registres - EAU			Voir point II.f
I.7	Mesures en cas d'incident environnemental		X	Un module environnement est présent dans le PIU du Qu.  Des spillkits sont présents dans le Qu et localisés sur un plan.
I.8	Gestion des ressources naturelles		X	Un suivi mensuel des consommations en eau, mazout et électricité est réalisé.  L'installation au gaz étant nouvelle (Oct 16), la consommation en gaz sera dorénavant aussi prise en compte lors du suivi mensuel.

## II. DEUXIÈME CHAPITRE : INSPECTION TECHNIQUE

### A. PREMIÈRE SECTION : STOCKAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS ET DE PRODUITS DANGEREUX ET INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION

	C	B	A	OBSERVATIONS
II.a.1 Stockage en citerne		X		<p>Les 3 citernes du bloc 4C (2X60.000l et 1X10.000l) et la citerne du bloc 3 (10.000l) ont obtenus une plaquette rouge suite au contrôle périodique de BTV en Jul 16.</p> <p>Lors de la visite des installations, il a été constaté une quantité d'eau importante dans les chambres de visite de ces deux citernes de 60.000l.</p> <p>Néanmoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une liste reprenant toutes les citernes est présente.</li> <li>- Suite à une fuite, les deux citernes de 60.000l du bloc 1 ont été remplacées dans un premier temps par deux citernes de 22.500l du FAU. Depuis Oct 16, elles ont été évacuées et l'installations de chauffage a été modernisée et reliée au gaz.</li> </ul>
II.a.2 Stockage en tank ou dans un même encuvement (min 250 m³)				Non applicable.

MITS : 17-00011034  
 Ann A (+ 1 App)  
 -3/5-

II.a.3 Stockage en réservoirs mobiles (jerrycan, Ca Cit, Ca SEAL DRUM)				Non applicable.
II.a.4 Installations de distribution de carburant (Sta POL)				Non applicable.

**B. DEUXIÈME SECTION : ATELIERS MÉCANIQUES ET INSTALLATIONS CONNEXES**

	C	B	A	OBSERVATIONS
II.b.1 Maintenance				Non applicable.
II.b.2 Local de charge de batteries			X	Les attestations de contrôle ont été fournies.

**C. TROISIÈME SECTION : PEINTURES, ATELIERS DE RECOUVREMENT ET DE PRÉPARATION DE SURFACE**

	C	B	A	OBSERVATIONS
II.c Peintures, ateliers de recouvrement et de préparation de surface				Non applicable.

**D. QUATRIÈME SECTION : INSTALLATIONS DE VIABILITÉ**

	C	B	A	OBSERVATIONS
II.d.1 Captage d'eau et installation de traitement d'eau potable				Non applicable.
II.d.2 Déchets – gestion, stockage et traitement				Non applicable.
II.d.3 Chaufferies		X		<p><u>Bloc 4 :</u> Tous types de matériel inerte (palettes en bois, vaisselles, meubles...) mais également des produits dangereux sont entreposés de façon chaotique dans la chaufferie (photos 1 et 2 Ann B).</p> <p><u>Bloc 2 :</u> Le carnet de bord est présent mais la dernière attestation de contrôle reprise à l'intérieur date de 2013.</p> <p><u>Remarque :</u> par principe de précaution, une fuite au niveau du flexible alimentant le brûleur ayant déjà eu lieu dans d'autres Qu, les mesures nécessaires doivent être prises afin d'éviter tout incident. Dans d'autres Qu,</p>

MITS: 1700011034  
 Ann A (+ 1 App)  
 -4/5-

				la solution de placer sous le brûleur un bac de rétention équipé d'un détecteur à mazout coupant l'alimentation en cas de fuites a été choisie.
II.d.4 Stations de douchage pour véhicules				Non applicable.

**E. CINQUIÈME SECTION : INSTALLATIONS SPÉCIFIQUES**

	C	B	A	OBSERVATIONS
II.e.1 Bassins de natation				Non applicable.
II.e.2 Laboratoires				Non applicable.
II.e.3 Local d'hydrazine				Non applicable.
II.e.4 Stand de tir				Non applicable.
II.e.5 Cabine HT			X	Les attestations de contrôle ont été fournies.
II.e.6 Système de climatisation		X		<p><u>Bloc 1 et 4 :</u>            Les contrôles d'étanchéité périodiques des installations contenant entre 30 et 300 kg de fluide HFC par circuit doivent être réalisés tous les 6 mois. Cette fréquence peut être réduite de moitié si un système de détection des fuites est présent et fonctionnel. Les attestations fournies datent de Nov 14.</p> <p><u>Bloc 5 :</u>            L'attestation d'évacuation du R22 du système de climatisation 25kW n'a pu être fournie.</p> <p>Néanmoins, un listing reprenant toutes les installations et leurs caractéristiques a été présenté.</p>
II.e.7 Système d'extinction incendie		X		<p><u>Bloc 2 :</u>            3 systèmes d'extinction (18 bonbonnes) sont présents. Les registres n'ont pu être fournis.</p>
II.e.8 Parking				Non inspecté.
II.e.9 Générateur				Non inspecté.

MTS: 17-00011034  
Ann A (+ 1 App)  
-5/5-

**F. SIXIÈME SECTION : TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES**

	C	B	A	OBSERVATIONS
II.f Traitement et évacuation des eaux usées		X		Une analyse des eaux usées doit être réalisée une fois par an. La dernière analyse date de 2014 et a été réalisée para DLD qui n'est pas un laboratoire agréé en Région de Bruxelles Capitale.  Bloc 4A : L'attestation de vidange de la fosse septique a été fournie.

**III. TROISIÈME CHAPITRE: FACTEUR SITUATIONNEL**

III. Facteur situationnel	C	B	A	OBSERVATIONS
Néant				

**IV. QUATRIÈME CHAPITRE : REMARQUES COMPLÉMENTAIRES DES INSPECTEURS**

PM

**V. LISTE DES APPENDICES**

Appendice A : Photos – Région Bruxelles-Capitale



Virginie KLASSEN, Lic.  
Attaché  
Inspectrice de l'Environnement



Peter VAN DAELE  
Maj-d'AVI BEM  
Chef de l'Inspection de l'Environnement



MIT5: 17-00011034  
App B  
-1/1-

Photos – Région Bruxelles-Capitale



Photo 1 Matériel entreposé dans la chaufferie Bloc 4



Photo 2 Produit dangereux entreposé dans la chaufferie du Bloc 4

